



Commune de Cormeilles-en-Vexin

49 rue Curie – 95830 Cormeilles-en-Vexin

Téléphone : 01.34.66.61.19 – Télécopie : 01.34.66.41.63

Courriel : mairie@cormeilles-en-vexin.fr

ARRETE MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT : Val d'Oise COMMUNE : Cormeilles-en-Vexin	ARRETE PORTANT FERMETURE DU CITY PARC Lors de la préparation et du tirage du feu d'artifice Le Samedi 20 Juin 2026 Le Maire de la Commune de Cormeilles en Vexin (Val d'Oise), Vu l'article L. 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la voirie routière, Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents, Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions et leurs textes d'application ; Considérant que pendant la préparation et le tirage du feu d'artifice, il y a lieu de fermer le city parc, Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour garantir la sécurité des enfants utilisant l'air de jeux,
ARRETE n° 2026-29/T	
ARRETE PORTANT FERMETURE DU CITY PARC Lors de la préparation et du tirage du feu d'artifice Samedi 20 Juin 2026	ARRETE Article 1 : Le Samedi 20 Juin 2026 de 18H à 00H00, le city parc sera fermé. Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur le portail d'entrée du city parc. Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours formé devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE (Val d'Oise) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché selon les conditions réglementaires habituelles.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARINES ;
- Monsieur le Commande du Centre de Secours de CORMEILLES-EN-VEXIN (95) ;

Cormeilles-En-Vexin, le 9 Juin 2026

Le Maire
Vincent IBRELISLE



Certifié exécutoire compte-tenu des
formalités de **publication** et d'affichage
effectuées le :
11 Juin 2026

Le Maire
Vincent IBRELISLE